



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

Sélection AFIP 2014

La triple peine pour la population des AFIPA et un horizon plus que bouché pour les Inspecteurs Principaux...

L'honneur de la Direction Générale est sauf....En effet, avec 5 AFIP sélectionnés pour9 candidats, la DG peut continuer à affirmer qu'elle maintient un taux de sélection à AFIP supérieur à 50%.

Depuis des mois, le SCSFiP affirme que le raisonnement du tout « taux de sélection » est une absurdité et nous pouvons considérer qu'aujourd'hui les faits nous donnent raison.

Malheureusement, lors du groupe de travail du 6 novembre 2013 sur cette sélection AFIP, le SCSFiP avait été la seule organisation syndicale à dénoncer l'option privilégiée par la Direction Générale. Vous retrouverez, sur notre site, le compte rendu de cette réunion du 6 novembre mais faisons toutefois, un petit retour en arrière :

Lors de ce GT, la DG annonce qu'elle ne pourra sélectionner en 2014 qu'une quinzaine de nouveaux AFIP ce qui représente déjà en soi un véritable recul inacceptable pour les perspectives des carrières des AFIPA.

Face à cette baisse « des recrutements » et pour maintenir facialement un taux de sélection acceptable, la DG propose de ne pas appeler les nouvelles promotions d'AFIPA normalement concernées par cette sélection (ex Directeurs Divisionnaires de la FF issus du TA 2007 et ex directeurs départementaux GP issus du concours d'IP 2002) soit 157 candidats potentiels. Ainsi, seuls les 46 AFIPA ayant reporté les années précédentes leur candidature seraient autorisés à la sélection AFIP 2014 pour laquelle une quinzaine de postes serait proposée.

Cette option est soutenue par une grande majorité des OS et seul le SCSFiP préconise l'autre option consistant à ne pas repousser la plage d'appel des ayants droits lesquels face au nombre prévisionnel de postes optent en toute connaissance de cause soit pour l'inscription à la sélection 2014, soit pour un report sur une année ultérieure

Résultats des courses :

- Sur les 46 candidats éligibles à la sélection AFIP, seuls 9 décident de se présenter et 5 sont finalement reçus et le SCSFiP félicite les 5 lauréats qui ont réussi cette sélection toujours difficile nerveusement et qui nécessite souvent une lourde préparation.
- Sur 15 postes d'AFIP disponibles, on sélectionne 5 AFIPA : la pénurie se rajoute à la pénurie (30 sélections AFIP en 2013...) et donc potentiellement des postes d'AFIP resteront non pourvus en 2014... Vraiment dommage en période de disette !

Pourquoi la triple peine pour les AFIPA ?

- 1) les AFIPA qui auraient dû être appelés en 2014 voient leur plage d'appel reculer à AFIP d'au moins un an (aucune assurance que les promotions concernées soient appelées en totalité en 2015..) et de fait, tous les AFIPA des promotions suivantes sont eux aussi repoussés d'autant (3, 4, 5 ans ou plus en fonction du rythme d'appel)
- 2) Par le report de l'appel de leurs promotions, les AFIPA voient également repousser dans le temps leur possibilité d'accéder à un poste comptable au regard des actuelles règles de gestion.
- 3) Les possibilités pour les AFIPA de muter à équivalence seront très restreintes lors du prochain mouvement puisque très peu de postes (début de chaque chaîne de mouvements) seront libérés par des AFIPA : 5 sélections AFIP, moins de 10 AFIPA nommés sur des postes comptables lors du dernier mouvement et très peu de départs à la retraite avec pour couronner le tout 10 suppressions de postes budgétaires d'AFIPA en 2014....le solde net est donc très peu favorable à amplifier la volumétrie des mouvements à équivalence...

Pourquoi l'horizon des IP se bouche de plus en plus ?

Tout simplement par l'application de la mécanique des fluides, si les AFIPA ne passent plus ou si peu AFIP et si ces mêmes AFIPA n'accèdent pas en nombre à des postes comptables, aucun poste budgétaire d'AFIPA ne se libère et cela pèse sur l'accès des IP au grade d'AFIPA par la voie de la sélection classique ou par la voie du N1.

Vous comprendrez pourquoi le SCSFIP défend l'accès prioritaire des AFIPA et des IP sur tous les postes comptables à enjeux car c'est à cette condition que nos carrières retrouveront de la fluidité et pourront s'inscrire dans un parcours diversifié et toujours croissant.

Nous sommes persuadés que c'est le moment avec vous de consolider une grande force syndicale autonome dédiée à la défense des carrières des cadres supérieurs d'IP à AGFIP au profit du fonctionnement de la DGFIP. Plus cette force syndicale sera représentée, plus elle sera écoutée et plus elle pourra peser sur les décisions concernant vos carrières, vos conditions d'exercice des missions des cadres supérieurs alors :

rejoignez-nous non pas pour nous mais avant tout pour vous...